

Chaque étudiant(e) doit respecter les règles d'hygiène et de prévention individuelles et collectives en vigueur à l'intérieur du département de Génie Biologique. Celles-ci figurent dans ce fascicule d'informations générales remis personnellement à chaque étudiant en début d'année universitaire. Elles sont également affichées dans les salles de travaux pratiques.

En cas d'accident du travail, prévenir l'enseignant responsable, s'assurer d'un témoin, consulter le médecin de l'UAPV ou les urgences de l'hôpital. Ne jamais omettre de faire une déclaration d'accident dans les 24 heures. Adjoindre un certificat médical.

I. CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DES SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES:

I.1/ La tenue

1. Le port de la blouse boutonnée (en coton à manches longues) est obligatoire pour chaque manipulation. Deux blouses obligatoires, dont une réservée aux manipulations de microbiologie qui devra rester dans le vestiaire et porter la mention Microbiologie. Les étudiants doivent noter leur nom sur leur blouse.
2. Interdiction de porter de blouse en dehors des zones balisées (salle TP, couloir du 1^{er} étage)
3. Les cheveux longs doivent être correctement attachés. **Le foulard doit être remplacé par un bandana très court.**
4. Les chaussures doivent protéger les pieds.
5. Les vêtements et objets personnels ne doivent pas être posés sur ou sous les paillasses.
6. Certains produits peuvent abîmer bijoux et montres, il est préférable de les enlever.
7. Le port de lentilles de contact n'est pas recommandé, à moins de porter constamment des lunettes de protection.
8. Ne pas manger (chewing-gum compris), boire, se maquiller, se ronger les ongles lors des TP. Cette règle est également valable en TD et en cours.
9. Ne pas fumer dans l'enceinte de l'IUT.

I.2/ Les manipulations

10. Le port de gants est obligatoire lors de la manipulation de produits toxiques ou concentrés.
11. Le port de lunettes est obligatoire lors de la manipulation de produits toxiques ou concentrés.
12. Le pipetage à la bouche est formellement interdit : utiliser les poires et les propipettes.
13. Tout produit volatil doit être manipulé sous les sorbonnes.
14. Travailler sur des paillasses propres et dégagées.
15. Organiser son travail : prévoir les manipulations en pensant à toutes les étapes, élimination comprise.
16. Lire toujours les étiquettes, connaître les pictogrammes de danger (corrosif, inflammable, nocif...) et réagir en conséquence. Travailler dans un local avec du matériel approprié selon le type de manipulations ou les produits utilisés : hotte à flux laminaire vertical, sorbonne, poste de sécurité microbiologique.

I.3/ Fin de TP

17. Ne pas jeter les solvants et les produits toxiques dans les éviers : Utiliser les flacons prévus pour la récupération.
18. Stocker le verre cassé dans la poubelle spéciale "verre".
19. Nettoyer les éviers avec du détergent après utilisation.
20. Le poste de travail doit être laissé propre en fin de séance.
21. Les appareils communs doivent être nettoyés et débranchés en fin de séance.
22. Se laver soigneusement les mains et enlever sa blouse.
23. Il est interdit de sortir du laboratoire sans en informer l'enseignant responsable.

I.4/ L'entretien du matériel est impératif lors de chaque utilisation :

Les microscopes :

- nettoyer la platine, les objectifs (papier clinol) et les oculaires (papier essuie-tout) avant et après chaque utilisation.
- après avoir éteint le microscope, replacer la housse et débrancher la prise.
- les balances de pesée : nettoyer la nacelle avant et après chaque utilisation.
- les Sorbonnes et/ou PMS : les nettoyer en fin de séances.

I.5/ Consignes particulières (selon salles de TP)

1. Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail avec du détergent et du désinfectant (eau de Javel à 12° chlorométrique ou crésol sodique en solution de 0,5 à 3 %).
2. Eviter le balayage qui disperse les microorganismes, utiliser un aspirateur muni de sacs jetables.
3. Recueillir les objets tranchants dans un réceptacle approprié et les aiguilles dans les boîtes prévues à cet effet.

II. CONSIGNES PARTICULIERES EN MICROBIOLOGIE, BIOLOGIE et BIOLOGIE MOLECULAIRE et CULTURE CELLULAIRE:

1. En cas de doute, demander à l'enseignant
2. Le lavage des mains est effectué avec du savon et du désinfectant.
3. Les paillasses sont nettoyées avec du désinfectant puis essuyées avec du sopalin.
4. La procédure d'élimination des matières souillées est la suivante:
5. pipettes pasteur contaminées à jeter dans la poubelle sécurisée prévue à cet effet
6. lames et tubes à hémolyse contaminés à décontaminer dans bac à désinfectant.
7. papiers, boîtes de Pétri contaminées à éliminer dans poubelle biologique.
8. tubes à essai contaminés à placer dans panier pour autoclavage pour décontamination.

III. CONSIGNES PARTICULIERES EN BIOLOGIE et BIOLOGIE MOLECULAIRE:

1. En cas de doute, toujours demander à l'enseignant.
2. Stocker les gels d'électrophorèse contenant du BET dans les poubelles prévues à cet effet.
3. Traiter les tampons après migration avec du charbon actif pour retirer le BET avant de le jeter dans l'évier.
4. Tout objet ayant été contaminé par du BET (cône de prélèvement, gants, charbon actif), sera jeté dans une poubelle prévue à cet effet pour décontamination spéciale.

IV. CONSIGNES PARTICULIERES EN CHIMIE et BIOCHIMIE:

1. En cas de doute toujours demander conseil à l'enseignant.
2. Ne jamais verser l'eau dans un acide concentré sous peine de vaporisation et projections. Il faut toujours verser l'acide concentré dans l'eau.
3. Tout produit volatil doit être manipulé sous la sorbonne.
4. Ne pas jeter les solvants et les produits toxiques dans les éviers : Utiliser les flacons prévus pour la récupération.
5. Pas de chaussettes ou bas en matière synthétique.

V. CONSIGNES PARTICULIERES A SUIVRE POUR LES TP HORS IUT

Suivre les consignes d'hygiène et de sécurité de l'établissement d'accueil.

VI. CONSIGNES SUR LE TERRAIN

1. Les sorties sur le terrain et visites de sites sont obligatoires comme les cours, TD et TP. Un car est mis à la disposition des étudiants pour les sorties. Les étudiants sont toutefois autorisés à prendre leur véhicule pour convenances personnelles. Dans ce cas, les frais sont à leur charge. Ils signent alors une décharge de responsabilité vis à vis de l'IUT et sont alors couverts par leur propre assurance. Ils doivent s'assurer qu'ils possèdent une assurance pour leurs passagers.
2. Sur les sites, les étudiants doivent se conformer aux règlements intérieurs des entreprises ou exploitations visitées. Sur le terrain, ils suivent strictement les consignes des enseignants. L'IUT se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident survenu suite au non-respect d'une consigne de l'enseignant ou d'activités sans lien avec les objectifs pédagogiques des sorties. Pour les sorties à la journée, les repas tirés du sac sont à la charge des étudiants.
3. L'annulation d'une sortie pour cause de mauvaises conditions atmosphériques se prend toujours au départ en accord avec l'enseignant. Un étudiant ne peut décider seul à ne pas se présenter au départ d'une sortie en cas de prévisions de mauvaises conditions atmosphériques. Si un étudiant ne peut suivre une sortie pour raisons médicales, il lui appartient de présenter à l'enseignant un certificat avant la sortie.

« Lu et pris connaissance », le

Nom Prénom :

DUT GB option :
(entourez la bonne réponse)

Agronomie ou IAB

1^{ère} année ou 2^{ème} année

Signature

Chef de Département GB

EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES L'ETUDIANT SE VERRA INTERDIRE L'ACCES AUX TRAVAUX PRATIQUES.

RECOMMANDATIONS SIMPLES EN CAS D'ACCIDENT

I. CONDUITE A TENIR EN CAS DE COUPURE, PIQURE, GRIFFURE :

1. Laver au savon liquide. Bien rincer.
2. Désinfecter avec de l'alcool 70° ou de l'eau de javel diluée au 1/10^{ème}. Laisser au contact 10 minutes.
3. Protéger les plaies d'un pansement.

II. CONDUITE A TENIR EN CAS DE BRULURE :

1. Faire ruisseler immédiatement de l'eau (10 min sous la douche de sécurité) sur la zone brûlée jusqu'à disparition de la sensation de brûlure. Attention ! Certains produits chimiques ne doivent pas être mis en contact avec de l'eau. Consulter l'enseignant avant intervention.
2. Si la brûlure est grave ou chimique, contacter les urgences.

III. CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTACT DE PRODUIT CHIMIQUE AVEC LES YEUX :

1. Laver immédiatement et abondamment (15 min) avec de l'eau courante (ou au lave-œil) en écartant bien les paupières.
2. Selon le produit et/ou la gravité, appeler les secours ou consulter un ophtalmologiste.

IV. CONDUITE A TENIR EN CAS D'INGESTION DE PRODUIT CHIMIQUE :

1. Ne rien donner à boire. Ne jamais faire vomir.
2. Prévenir les secours.

V. CONDUITE A TENIR EN CAS D'INHALATION DE PRODUIT VOLATIL :

1. Sortir de la zone polluée.
2. Faire respirer de l'air frais.
3. Consulter un médecin selon le produit inhalé
8. Aérer la pièce.

PREVENTION INDIVIDUELLE DES RISQUES

1. Respecter les règles de prévention individuelle:
 - porter la blouse et se laver souvent les mains.
 - porter si nécessaire des gants jetables, des lunettes de protection, des bottes, une charlotte.
2. Travailler dans un local avec du matériel approprié selon le type de manipulations ou les produits utilisés: hotte à flux laminaire vertical, sorbonne, poste de sécurité microbiologique.
3. Lire les étiquettes des flacons: matières inflammables, matières corrosives, matières nocives.
4. Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail avec du détergent et du désinfectant (eau de Javel à 12° chlorométrique ou crésol sodique en solution de 0,5 à 3 %).
5. Eviter le balayage qui disperse les microorganismes, utiliser un aspirateur muni de sacs jetables.
6. Recueillir les objets tranchants dans un réceptacle approprié et les aiguilles dans les boites prévues à cet effet.

« Lu et pris connaissance », le

Nom Prénom :

DUT GB option :
(entourez la bonne réponse)

Agronomie ou IAB

1^{ère} année ou 2^{ème} année

Signature

Chef de Département GB

EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES L'ETUDIANT SE VERRA INTERDIRE L'ACCES AUX TRAVAUX PRATIQUES.